

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II La pratique des oeuvres et la tolérance.—III C'est simple, pas vrai! — IV La réforme du bréviaire (suite du No 19). — V Les retraites fermées. — VI Soeurs de Sainte-Anne: Cérémonie de vêtue. — VII Prières des Quarante-Heures. — VIII Soeurs de Miséricorde: Vêtue et profession.

AU PRONE

Le dimanche, 19 mai

On annonce :

La Pentecôte; bénédiction et jeûne de la veille;

La collecte, le jour de la Pentecôte, pour les Ruthènes; dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la foi.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 19 mai

Fête de saint Pierre Célestin, P. et C., double; 2e or. du dim., 3o de l'Oct. de l'Ascension et de sainte Pudentienne; préf. de l'Ascension; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Bernardin de Sienne, 2o du dim., 3o de l'Oct.

Le samedi, 25 mai

Lecture ou chant des six prophéties (et bénédiction de l'eau, dans les églises où l'on baptise); litanies des saints (du samedi saint) et messe de la vigile de la Pentecôte, double de 1e cl.; une seule oraison; préf. de la Pentecôte.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 26 mai

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombait la semaine précédente a été anticipée au 19 mai; celle des saints dont l'office tombe cette semaine sera différée au 16 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 7 juillet).

**Diocèse de Joliette.** — Fête titulaire du saint Esprit.

Comme la fête de la Pentecôte est privilégiée contre tout office (Rubr. génér. du brev., titre X, No. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI).

## LA PRATIQUE DES ŒUVRES ET LA TOLERANCE

**L**ES circonstances de notre vie sociale nous font à Montréal, comme d'ailleurs dans plus d'une ville, une situation délicate. Beaucoup de gens, qui ne partagent pas notre foi, vivent à nos côtés. Comme nous, parfois mieux que plusieurs d'entre nous, ils ont à cœur le succès d'œuvres importantes, qui intéressent le bien public. Devons-nous nous unir pour combattre avec eux les bons combats, contre l'alcool par exemple, contre le luxe exagéré, contre la malversation, pour la répression des crimes, la protection des faibles, des jeunes délinquants, etc., etc. La réponse est facile semble-t-il de prime abord. Il faut nous unir avec les protestants, ou même avec les incroyants, pour obtenir avec eux ce que peut-être nous n'arriverions pas à gagner sans eux. Ayons l'esprit large et tolérant, nous répète-t-on sans cesse. Soit ! Mais n'y a-t-il pas danger de voir de l'union même sortir la confusion ? La tolérance pour les personnes et le respect de la bonne foi des gens ne conduisent-ils pas à la coupable tolérance de principes et d'idées qui sont contraires à notre foi catholique et à ses enseignements ?

C'est une grosse question. Le Père Janvier, qui prêche le carême à Paris, depuis plusieurs années déjà, dans cette chaire de Notre-Dame, qu'ont rendue si célèbre les Lacordaire, les Felix et les Montsabré, la traitait, cette question, au cours de sa dernière retraite pascale, avec une clarté et une maîtrise qui nous engagent à en faire bénéficier nos lecteurs.

C'est aux supérieurs, aux chefs, aux évêques, dit-il quelque part, qu'il appartient d'indiquer les précisions nécessaires ici

ou là. " Les choses humaines, en effet, sont complexes, la loi souffre des exceptions, le mieux est quelquefois ennemi du bien, ce qui présente des inconvénients dans un pays où l'intolérance est à l'ordre du jour peut offrir des avantages dans les contrées où l'esprit de tolérance s'est développé. Les faits ne nous laissent pas toujours la liberté de faire ce que nous voudrions et le domaine du possible n'est pas aussi vaste que celui de l'idéal." Nous ne voulons donc ici rien préjuger pour tel ou tel cas. C'est à l'autorité qu'il convient de donner la direction voulue.

Mais pour la mieux comprendre, cette direction, quand elle nous est donnée, il est utile de se pénétrer à l'avance des enseignements généraux de la saine doctrine. Personne mieux que l'éloquent orateur de Notre-Dame ne saurait nous y aider.

Dans l'instruction à laquelle nous faisons allusion, et qu'il donnait le jeudi saint dernier, le Père Janvier se demandait deux choses. Quel caractère doit marquer les oeuvres du chrétien? Peut-il, en vue d'une action commune, s'associer à des non-croyants, en faisant abstraction des points qui le séparent d'eux ?

En principe, répond-il, nos oeuvres doivent porter le sceau de notre foi. Il y a tout à gagner à ce que nos institutions soient nettement confessionnelles, à ce que nous fassions nos oeuvres à part. Et l'orateur rappelle, sur ce sujet, l'enseignement des papes, de Léon XIII notamment et de Pie X. Puis, il expose ainsi la raison fondamentale de la doctrine catholique :

Les oeuvres nettement chrétiennes en soi seront toujours supérieures aux autres, en se déployant, même dans l'ordre des choses humaines. La vraie religion, en effet, restaure d'abord la nature, puis elle l'élève au-dessus d'elle-même en augmentant ses énergies. Par conséquent, l'homme qu'elle aura transfiguré sera d'abord plus intégralement homme que ses semblables, ses oeuvres se ressentiront nécessairement de cette excellence, et en s'unissant à ses frères, en agissant avec eux

sous l'empire de la force qui lui est propre, il agira mieux et plus puissamment. Mais la religion surnaturelle opère une seconde merveille : elle nous élève au-dessus de nous-mêmes, elle éveille en nous des vertus que la nature même dans son intégrité n'aurait pu acquérir. Ces vertus sont le principe d'une activité surhumaine qui du dedans déborde au dehors et pénètre tout ce que nous faisons d'une perfection à laquelle n'atteignent pas l'esprit et la volonté abandonnés à eux-mêmes. " Plût à Dieu, disait Léon XIII, que ces vertus fussent pratiquées aujourd'hui par un plus grand nombre avec la perfection qu'y ont apportée les saints des siècles passés ! Ceux-ci par leur humilité, leur obéissance, leur austérité ont été puissants en oeuvre et en parole pour le plus grand bien non seulement de la religion, mais encore de leurs concitoyens et de leur patrie. " Que gagnerions-nous à mêler à ces forces surabondamment éprouvées des éléments neutres ou suspects qui les affaibliraient et qui les empêcheraient de produire tout leur effet ?

Le Révérend Père en appelle ensuite à la leçon des faits, puis il parle des oeuvres mixtes. Tous ceux qui ont quelque expérience des choses de la vie reconnaîtront combien sont justes les réflexions que voici :

Les oeuvres mixtes ou neutres, au contraire, se ressentent de ce qu'il y a de faux et de bâtard à leur origine. Elles manquent d'unité. Comment faire agir de concert et avec puissance des éléments radicalement divisés ? La plupart du temps les catholiques, en minorité, sont dupes; n'exercent aucune influence, se trouvent noyés dans une majorité qui décide de tout et qui, en réalité, imprime une direction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses intérêts. Les croyants désireux de participer aux bénéfiques des associations dont ils sont membres sont obligés de renoncer en tout ou en partie à leurs convictions. Ils sont obligés de favoriser des systèmes pour eux inacceptables, de consentir à des compromis que la conscience ne saurait approuver. Leur foi même est souvent exposée, car ils subissent presque fatalement l'influence du milieu, et à chaque instant on les voit succomber en matière de religion. L'expérience nous apprend que, sur le terrain social et sur le terrain politique par exemple, ce mélange des croyants et des incroyants nous a presque toujours été funeste, que les individus ou les groupes catholiques mêlés aux socialistes, aux protestants, aux partis non chrétiens, ont presque toujours fini par verser à des degrés divers dans les idées

propres à ces partis, et, s'il s'agit de politique, par s'éloigner de nous pour se rapprocher de nos adversaires et nous trahir. Voilà, Messieurs, quelques-uns des motifs que j'invoque pour vous répéter qu'en principe les croyants doivent faire leurs oeuvres à part et que nos institutions ont tout à gagner à être loyalement confessionnelles.

Voilà pour la première question. Nos oeuvres, dans la mesure du possible, doivent être nettement catholiques et sans mélange. Mais alors, on ne peut jamais combattre les bons combats en faisant alliance avec des concitoyens d'une autre croyance? Non, ce serait aller trop loin. *Existons séparément*, tout en *combattant ensemble*, résume le Père, citant le mot de Mgr Sevin (Mandement de Carême—1912).

S'il s'agit de combattre la licence des rues, qui nuit tant à la moralité publique, le fléau de la dépopulation, ce signe de décadence et de corruption qui met en un danger mortel l'avenir de notre race et de notre pays, l'alcoolisme qui abrutit l'homme, ruine les familles et les jette dans une noire et honteuse misère; s'il s'agit de mettre fin à des exploitations que la justice condamne, de faire aboutir une loi de sage liberté et de raisonnable progrès, il est évident que nous avons le droit de nous unir à ceux qui poursuivent le même but. Grâce à ces heureuses coalitions qui se sont produites tout naturellement, on a vu aboutir de bienfaisantes réformes comme celles qui touchaient au repos hebdomadaire, à la durée du travail; on a réussi à introduire dans certaines lois tyranniques au premier chef des amendements qui les rendaient un peu moins vexatoires; on a fini par réveiller dans l'opinion des sentiments de patriotisme, de fierté nationale, qui menaçaient de s'éteindre au souffle malsain du faux pacifisme, de l'humanitarisme aveugle et de l'anarchie. C'est d'instinct que tous les hommes droits, que tous les honnêtes gens se tendent la main pour prévenir des calamités qui ruineraient les sociétés.

Cela, c'est *combattre ensemble*, voici ce qu'il faut entendre maintenant par *exister séparément*. L'orateur de Notre-Dame rappelait naturellement des faits de l'histoire de France. Mais il nous serait facile d'évoquer, nous-mêmes, des faits de notre propre histoire qui cadrent avec ceux-là. Dans tous les cas,

nous citons toujours cette belle page, très simple et très éloquente, que nous voudrions savoir comprise par tous ceux, chez nous, que leur situation appelle à parler et à agir plus ou moins au nom de leurs compatriotes de langue française et de foi catholique.

Il est évident que, dans ces pactes avoués ou explicites, nous ne renoncerons pas à des droits qu'il ne nous est pas permis de sacrifier, que, nous entendant sur un point, nous ne nous engagerons pas sur un autre où la paix ne serait possible qu'au détriment d'intérêts essentiels. Ainsi, il a été permis à nos hommes politiques de voter avec leurs adversaires qui réclamaient pour les écoles le respect de la neutralité inscrite dans la loi ; mais les nôtres eussent manqué à leur devoir s'ils avaient considéré le respect de la neutralité comme terme de leurs efforts, s'ils avaient renoncé au droit imprescriptible que nous avons de bâtir des écoles libres où la doctrine catholique sera enseignée ouvertement et officiellement, s'ils avaient renoncé à cet autre droit non moins certain que nous possédons et qu'on ne peut nous refuser sans injustice d'obtenir pour nos maisons d'éducation la part du trésor qui leur appartient. Il leur a été permis d'accepter les articles qui accordaient à de pauvres religieuses des pensions prélevées sur les biens dont on les a dépouillées, non de regarder comme liquidées des situations contre lesquelles la justice ne cessera pas de protester. Il leur a été permis de s'associer aux mesures prises pour prévenir la confiscation des églises ou pour en empêcher la dégradation et la ruine, non de regarder comme abolie la liberté que la société chrétienne a de posséder en propre. Il leur a été permis de travailler de concert avec les dissidents en vue d'établir le droit qu'ont les ministres de la religion d'organiser le culte comme ils l'entendent, non d'entrer dans l'idée qui représente la religion comme une affaire privée et de consacrer par la loi le principe qui nous interdit de manifester publiquement et collectivement nos sentiments de foi. Nos adversaires sont habiles. Pour nous tromper et pour nous ravir peu à peu tous nos droits, ils essayent d'obtenir que nous en abdiquions quelques-uns, que nous gardions le silence sur d'autres. A cette condition, ils promettent d'user avec nous de quelque tolérance, de fermer les yeux en quelques occasions, de ménager une oeuvre particulière qui nous est chère. En réalité, plus nous cédon, plus ils se montrent audacieux et plus ils nous enchaînent étroitement. Leur tactique est connue, nous en avons assez souffert ; nous serions

vraiment trop naïfs, après tant de douloureuses expériences, de nous abandonner à leur volonté et de compter sur eux pour nous protéger. Quand ils font le bien, ne leur ménageons pas notre appui. Mais ne poussons pas plus loin notre concours. Pour nous concilier leur bienveillance et pour nous assurer quelque léger avantage, ne consentons pas à favoriser des plans qui ne se réaliseront pas sans offenser la justice. Quand même en échange de nos services on nous promettrait quelque bénéfice, dès que pour rendre ces services il faut collaborer à une oeuvre mauvaise en soi, nous sommes tenus de nous récuser. La fin ne justifie pas les moyens. Dans les sphères politiques et sociales, la conscience s'obscurcit facilement et le sens moral se perd. L'histoire sera sévère pour les hommes qui, sous prétexte de désarmer leurs adversaires, n'ont pas craint de collaborer à des oeuvres aussi contraires à l'intérêt religieux qu'à l'intérêt national. Devenus complices de projets qui ont abouti grâce à leur coopération, ils porteront la responsabilité du mal qui en est résulté. S'ils avaient été plus fiers, plus prévoyants, plus franchement chrétiens, ils ne seraient pas tombés dans ce piège, ils n'auraient pas perdu notre confiance et leur nom eût passé plus pur à la postérité.

### C'EST SIMPLE, PAS VRAI !

**L** va, poussant devant lui, d'un air crâne, une voiture hermétiquement close, qui semble lourde pour ses forces, et, sans doute afin de s'entraîner comme les soldats en marche, il siffle.

Quel âge a-t-il? Douze ans? Quatorze ans? Je l'ignore. Sous sa blouse de garçon épicier, la taille est petite, le corps paraît malingre. Quant à la figure, on dirait celle d'une fillette anémiée par l'air des villes, la misère ou le travail.

Il s'engage dans la rue que j'habite, s'arrête devant ma porte, juste au moment où je m'y arrête moi-même, il me dévisage :

- Ça doit être pour vous.
- Je le pense.
- Faut pas de casse, c'est du fragile !

S'adressant à un cheval imaginaire :

— Bouge pas, Cocotte !

Puis continuant de bavarder :

— Allons ! les brancards me gênent, Si je les lâche, dégrincolade !

— Donne, je vais les tenir.

Très digne, il refuse :

— Non, j'arrangerai ça tout seul. Puis... chance ! V'là un camarade. Julot, attrape ses machins une minute.

Docilement, Julot s'attelle aux brancards, tandis que le gamin sort le panier contenant les bouteilles et maints paquets méthodiquement ficelés. Ensuite il prend la note de la livraison, compte le tout d'un air connaisseur.

— C'est bien ça. Merci, Julot, tu peux te défiler !

Le camarade s'en va... trop tôt, car mon bonhomme, s'avisant soudain qu'au fond de la voiture les autres colis sont mal équilibrés, murmure rageusement :

— Allons, bon ! Ça ne va plus là-bas. J'aurais dû encore garder Julot.

— Laisse-moi remplacer Julot, sans quoi il arrivera un accident. C'est vraiment trop lourd pour toi ; on aurait pas dû t'envoyer.

— Ben ! le grand est occupé ailleurs. Et puis, n'ayez crainte : j'en viendrai à bout. J'ai l'air d'un gosse, mais je suis solide, oh ! oui, sûr. Aïe donc ! Là, ça tiendrait maintenant jusqu'au jugement dernier !

Il reprend les brancards, pèse dessus de toutes ses forces. Hélas ! il a oublié de fermer la porte de sa voiturette : et soudain, avec un bruit sourd, elle retombe, donnant, de son coin ferré, un coup terrible sur la joue du pauvre petit.

Il pousse un cri. Lui, sans un mot, serre les lèvres et, très pâle, porte la main à son visage.

— Tu as du mal ?



— C'est rien.

— Montre.

— C'est rien, je vous dis.

Ce n'est rien! Une grosse marque rouge s'étend sous l'oeil où brille une larme.

— Entre vite, je le veux.

Il ne se défend plus, met, en enfant habitué à l'obéissance, une compresse d'eau et d'arnica, me regarde, étonné, quand je lui donne un peu de vin.

— J'ai pas besoin de ...

— Bois. Souffres-tu beaucoup ?

— Moins qu'avant.

— Tu te montres vraiment courageux.

Silence.

— Un autre eut crié: un autre se lamenterait encore. Est-ce ton père ou ta mère qui t'a donné tant d'énergie ?

Il secoua la tête :

— Le père est mort depuis quatre ans. La mère trime du matin au soir à faire des ménages et des lessives: elle a pas le temps de s'occuper de nous.

— Alors, c'est toi qui...

— C'est pas moi, c'est M'sieu l'abbé.

— M. l'abbé ?

— Oui... Je ne sais pas si vous aimez la religion, mais puisque ça vous intéresse et que vous êtes charitable, je vais vous conter la chose. Eh ben, v'là: M'sieu l'abbé nous dit au *patro* qu'il faut être des hommes, des vrais chrétiens: que, lorsqu'on aime le bon Dieu, on ne doit pas seulement le lui dire, mais le lui prouver, en acceptant, par exemple, ce qui plait guère: des "tuiles", quoi! Parait que, avec ce moyen-là, on peut encore faire du bien aux autres. Ben, alors j'ai offert mon coup au bon Dieu pour que ceux qui, dans mon pays, l'aiment pas, l'aiment beaucoup. C'est simple, pas vrai? Au revoir, grand merci.

Il part, le sourire aux lèvres, les yeux brillant d'une ardeur généreuse : et je le suis du regard, répétant :

— C'est simple, pas vrai ?

Les " humbles " font dans quelques mots passer toute leur âme. Ils accomplissent " tout bellement " ce qu'enseigne le prêtre, et, mieux que beaucoup d'entre nous, vont à Dieu... par le chemin le plus court.

Le Noël.

M. AIGUEPERSE.

## LA REFORME DU BREVIAIRE

(Suite du No 19).



N bon nombre de prêtres, adonnés à un ministère très actif, et souffrant des hésitations qu'ils éprouvaient souvent en faisant usage du nouveau psautier et dans l'application des rubriques du titre I qui le suivent, ont désiré ardemment qu'on leur préparât un *Ordo* qui donnerait chaque jour les détails suffisants au sujet des antiennes et des psaumes dans les diverses parties de l'office et, en prévenant toute hésitation, n'obligerait à aucune recherche personnelle. Cet *Ordo* a été rédigé et est déjà en vente. Mais en attendant, on a refait ici même la deuxième moitié du mois d'avril, à laquelle on a dû ajouter les deux premières semaines de mai. Or, on a trouvé, au 18 et au 20 avril, deux offices que plusieurs se croyaient obligés d'omettre en faveur de celui du jour. Il s'agit de l'office du saint Sacrement, le jeudi, 18 avril, et de celui de l'Immaculée-Conception, le samedi, 20 avril. Cette impression repose d'une part sur la confusion entre ces deux offices avec les offices votifs concédés par Léon XIII en 1883, et de plus sur la supposition qu'on n'est pas tenu de suivre l'*Ordo* rédigé d'après les anciennes rubriques. Les offices de Léon XIII sont réelle-

ment votifs, c'est-à-dire sont récités ou non selon le bon plaisir de chacun. Il est facile de constater qu'on trouve toujours dans l'*Ordo*, à ces mêmes jours, un autre office ou de la férie, ou de la vigile, ou d'un simple occurrent. Entre ces deux offices on a le choix, en un mot les offices votifs ne sont pas obligatoires. Il en est tout autrement des deux premiers. Quoique le texte soit le même, ils ne sont plus laissés au choix de chacun, mais obligatoires aux jours où on les fait selon l'indult obtenu à la suite du 1er concile de Québec en 1851, ils sont toujours seuls indiqués pour ces jours (<sup>4</sup>). Or si ces offices sont obligatoires en ces jours, et que d'autre part, de par la volonté du pape, l'on doit continuer d'observer l'*Ordo* tel qu'il a été rédigé avant la publication de sa constitution, la conclusion s'impose: il faut réciter, encore cette année, ces offices, aussi bien que tout autre indiqué à un jour quelconque. Il n'y a que les offices votifs de Léon XIII que l'on mettra de côté, si l'on suit le nouveau psautier, mais que l'on pourra garder encore, en faisant usage de l'ancien psautier (<sup>5</sup>). Quand à la distinction entre les offices de 1883 et ceux de 1851, le chanoine Callewaert (<sup>6</sup>) la fait clairement et dit: " Il n'est donc pas permis... de supprimer, dans le diocèse de Bruges " (il en est ainsi dans d'autres diocèses qui ont obtenu le même indult), " les offices votifs " (on sait que ce n'est que dans un large très large, qu'ils peuvent être appelés ainsi) " du Saint Sacrement et de l'Immaculée-Conception aux jeudis ou samedis, où le calendrier " (en Belgique, les *Ordo* sont intitulés *Kalendarium*) " de Bruges les impose à tous comme obligatoires... " On comprend que l'indication dans la *Se-*

(<sup>4</sup>) *Acta et Decreta PRIMI CONCILII* Provinc. Quebec., p. 58 de la 1e édition, ou p. 20 de l'édition comprenant les quatre premiers conciles.

(<sup>5</sup>) Couverture déjà citée de l'*Ami du Clergé*, No 11.

(<sup>6</sup>) *Réforme du Bréviaire*, p. 57 et suivantes.

maine des offices du Saint-Sacrement au 18 et de l'Immaculée Conception au 20 avril était exacte.

Toutefois ce n'est pas la seule permission qu'accorde le pape. Il fait deux autres concessions, non dans sa bulle, mais dans les *Praescriptiones temporariae*, II. L'une s'applique exclusivement à certains dimanches, l'autre à certains jours sur semaine; la première comprend l'office et la messe, l'autre la messe seulement. Ce sont les deux seules exceptions que le pape permet explicitement à l'*Ordo* de 1912. La première concession permet, tant pour la récitation *privée* de l'office et la célébration des messes *basses*, que pour l'une ou l'autre, ou bien de se conformer à son calendrier, ou bien de s'en écarter pour prendre l'office et la messe de *Dominica* avec commémoration de la fête. Le même article permet également de célébrer les messes *basses* de la férie ou de la vigile, avec commémoration de la fête occurrente, à toutes les fêtes majeures ou vigiles ordinaires énumérées au titre X, 2, bien que ces offices fériaux soient évincés dans l'*Ordo* de 1912, par un office de neuf leçons. Ces concessions spéciales si précises seraient inutiles si elles étaient déjà contenues dans la faculté générale accordée par la constitution de suivre le *novum Psalterii ordinem*. Elles montrent bien qu'on doit suivre l'*Ordo* dans tout le reste.

Faut-il conclure qu'il soit défendu d'appliquer n'importe quelle rubrique nouvelle? Non sans doute. Comme cette restriction est destinée à empêcher les erreurs dans la disposition des offices et l'agencement de leurs mémoires, le chanoine Callewaert déjà cité (\*) pense que la prohibition ne s'étend pas à ces rubriques qui ne changent pas le calendrier ou qui n'introduisent que des changements accessoires dans la récitation privée. Ainsi nous croyons qu'on peut appliquer les nouvelles règles concernant la *collecta imperata* (ce que nous appelons oraison *de mandato Episcopi*) (XI), le nom-

bre et l'ordre des commémoraisons (VI et VII, 4), ou les leçons de *scriptura occurrente* (1, 4, 6) ”.

Cet article doit sans doute suffire à ceux qui ont été si étonnés de ce prétendu manquement aux nouvelles rubriques dans les pages d'*Ordo* reproduites ici.


Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

---

### LES RETRAITES FERMÉES

---

U moment où les retraites fermées vont recommencer leur action bienfaisante, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques lignes, extraites d'un article récent de l'abbé Thellier de Poncheville. Elles stimuleront les prêtres surtout à collaborer activement à cette oeuvre.

Le vaillant apôtre vient de décrire le progrès des retraites en France. Elles se donnent maintenant dans presque toutes les régions. Elles ont conquis la jeunesse. Elles sont en train de refaire le pays. Ce résultat—et c'est le point sur lequel il veut attirer l'attention—n'a pas été obtenu sans efforts.

“Les adhérents, écrit l'abbé, ont été recrutés un par un, par démarche collective près des groupes de la contrée, par visite personnelle aux meilleurs du cercle et aux aînés du patronage, par l'action lente d'un prêtre s'efforçant d'amener à cette pensée un de ses jeunes paroissiens sur qui son regard se fixait, tout plein de sollicitude et d'espérance: “ Si je pouvais seulement gagner celui-là! Par lui, d'autres un jour seraient atteints et peu à peu régénérés ”... Nul ne serait venu de lui-même, s'il n'avait été déterminé par une parole pressante, persuadé par un enveloppement affectueux de conversations

et de prières. Ils attendaient une occasion, un appel. Combien de forces jeunes sont ainsi perdues, faute de cette sollicitation audacieuse du zèle qui détermine dans une âme un premier effort duquel d'autres indéfiniment procéderont ! Combien de catholiques seraient aujourd'hui d'un dévouement plus sûr, d'une foi plus fière, d'une vertu plus humble, d'une piété eucharistique plus aimante ; combien n'auraient pas sombré, après quelques enthousiasmes éphémères, dans la torpeur ou le mal, si à l'âge critique des grands périls et aussi des grands élans, une main amie les avait guidés vers l'oasis béni où la grâce provoque les résolutions qui sauvent et opère les transformations qui grandissent pour toujours. ”

Les retraites auront encore lieu cette année à la villa *La Broquerie*, à Boucherville. Elles commenceront le 19 mai au soir, par le groupe des prêtres-directeurs des ligues du Sacré-Coeur. Cette première retraite est très importante. Le directeur-général des ligues invite instamment tous les directeurs locaux ainsi que ceux qui désirent établir la ligue dans leurs paroisses, à y assister. C'est une occasion unique, qu'auront les chefs de la grande armée du Sacré-Coeur, de se rencontrer, de vivre ensemble pendant quelques jours pour méditer, sous le regard de Dieu, les devoirs de leur charge et tracer, pour les luttes qui s'annoncent de plus en plus vives dans notre pays, des plans de bataille efficaces. Aucun, à moins de raisons très graves, ne devrait manquer à l'appel. Les futurs retraitants sont priés d'envoyer leur adhésion aussitôt que possible au Père L. Hudon, *Le Messager*, rue Rachel, Montréal.

La deuxième retraite, du 23 au 27 mai, sera pour les membres des Conférences Saint-Vincent-de-Paul. Nous publierons dans un de nos prochains numéros, la liste complète des retraites.

---

---

## SŒURS DE SAINTE-ANNE

---

### Cérémonie de vêtue

---

**L**E 18 avril, dans la chapelle du Mont-Sainte-Anne, à Lachine, avait lieu la cérémonie de vêtue de huit postulantes vocales :

Mlles Robertine Petelle, de Montréal, dite Soeur Marie-Fernand; Nathalie Monet, de Saint-Philippe, dite Soeur Marie-Germaine-Cousin; Mary Gougeon, de Saint-Henri, dite Soeur Marie-Romain; Alphonsine Lord, de Sainte-Marie-Salomée, dite Soeur Marie-Roger; Antoinette Brien, de Sainte-Marie-Salomée, dite Soeur Marie-André; Germaine Valois, de Saint-Henri, dite Soeur Marie-Thomas-de-Jésus; Aurore Charbonneau, de North-Adams, Mass., dite Soeur Marie-Corona; Rose-Alma Désautels, de Cohoes, N. Y., dite Soeur Marie-Anne-du-Carmel, et d'une postulante *coadjutrice*; Orpha Lavallée, dite Soeur Marie-Egidius.

M. le chanoine Savaria, curé de Lachine, qui présidait la cérémonie, prêcha aussi le sermon de circonstance et dit la sainte messe.

MM. les abbés J.-B. Jobin, curé de Saint-Philippe, Joseph Saint-Denis, J.-U. Demers, aumônier du Mont-Sainte-Anne, et F.-D. Couvrette, vicaire à Saint-Henri de Montréal, étaient présents.

---

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	14 mai.	— Séminaire de Philosophie.
Jeudi,	16 "	— Grand Séminaire.
Samedi,	18 "	— Notre-Dame-des-Victoires.

## SŒURS DE MISERICORDE

### Vêtire et profession

**L**E samedi, 27 avril, Sa Grandeur Mgr J. S. H. Brunault, évêque de Nicolet, présidait une cérémonie de profession et de vêtire à la chapelle des Soeurs de Miséricorde.

*Ont émis les voeux perpétuels* : les Soeurs Marie-Alberta Lecavalier, dite Marie-de-Lourdes ; Marie-Elsie-Marguerite Dupuis, dite Sainte-Geneviève ; Marie-Anne Demers, dite Saint-Marc ; Marie-Alphonsine Brien dit Desrochers, dite Sainte-Fortunata.

*Ont émis les voeux temporaires* : les Soeurs Marie-Délina-Ernestine Castonguay, dite Saint-Etienne ; Marie-Anne Nantais, dite Marie-des-Sept-Douleurs ; Marie-Jeanne Gosselin, dite Sainte-Marthe-de-Jésus ; Marie-Louise-Antoinette Potvin dite Saint-Armand.

*Ont revêtu le saint habit* : les Soeurs Marie-Lucie-Laure Ouellet, dite Sainte-Céline ; Marie-Laetitia Gagné, dite Sainte-Anastasia ; Maria-Winifred O'Neil, dite Sainte-Priscilla ; Angéline Laforce, dite Sainte-Agathe ; Marie-Aurore-Ernestine Pépin, dite Saint-Georges ; Marie-Blanche-Bernadette Isabelle, dite Saint-Jérôme-Emilien ; Marie-Anne Fryer, dite Sainte-Winifrede ; Marie-Louise Caya, dite Saint-Barthélemi ; Marie-Ernestine Caya, dite Saint-Edmond.

La sainte messe a été célébrée par M. le curé E. Lessard de Saint-Ephrem d'Upton, et l'allocution de circonstance a été prononcée par le Rév. Père A.-J. Giguère, o. m. i., de l'église Saint-Pierre.